

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MAI 2024

Présents : M. VILLEMAGNE Michel - Mme VAREILLE Nadège - M. MARCAILLOU Patrick - M. GAUTHIER Christophe - Mme PONTON Carine - M. MARMEYS Michel - M. CROS Laurent – M. CHANTRE Éric – Mme ARSAC Brigitte – Mme GUILLOT Priscilla – M. NOIR Benjamin - M. CHALANCON Anthony.

Absents : Mme BOUCHARDON Isabelle (donne pouvoir à M. CROS Laurent) – Mme CHOMARAT Sandrine - Mme CROZE Blandine - M. FAURIE Romain - M. LESCAILLE Bernard (donne pouvoir à M. MARCAILLOU Patrick) – Mme SOUBEYRAND Laura - Mme VINDRIEUX Cécile (donne pouvoir à Mme VAREILLE Nadège).

Secrétaire de séance : Mme VAREILLE Nadège.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 4 avril 2024

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 4 avril est adopté.

Délibération n°2024-020 Attribution du marché à procédure adaptée de travaux pour l'aménagement de la gare
(1-1 Marchés publics)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

*ATTRIBUE les lots suivants dans le cadre du marché de travaux pour l'aménagement de la gare :

LOT	ATTRIBUTAIRE	MONTANT HT
Lot n°2 – Charpente couverture zinguerie	GUILHOT CONSTRUCTION BOIS	42 990,82 €
Lot n°3 - Menuiseries extérieures bois	MENUISERIE BARD	45 221,25 €
Lot n°5 – Façades	BÂTI FAÇADES 43	30 743,50 €
Lot n°6 - Menuiserie intérieure	MENUISERIE BARD	149 735,70 €
Lot n°8 - Carrelages et sols minces	ASTRUC SARL	39 996,50 €
Lot n°9 - Électricité Courants faibles Chauffage électrique	SARL FRAISSE ET FILS	81 049,00 €
	TOTAL € HT des offres retenues	389 736,77€

* PRÉCISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

*AUTORISE le Maire à signer l'ensemble des pièces relatives à ce marché.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n°2024-021 Attribution du marché à procédure adaptée de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la salle Fernand Roux
(1-1 Marchés publics)

Le Conseil Municipal ouï l'exposé, et après en avoir délibéré :

* AUTORISE le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec le groupement solidaire Aline CETTIER et Thierry WETTEL pour un montant de 30 000.00 euros HT.

*PRÉCISE que les crédits sont inscrits au budget.

*AUTORISE le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à ce marché.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n°2024-022 Modification des statuts de la Communauté de communes Val'Eyrieux
(5-7 Intercommunalité)

Le Conseil Municipal ouï l'exposé, et après en avoir délibéré :

*APPROUVE la modification des statuts de la Communauté de communes Val'Eyrieux telle que présentée.

*AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n°2024-023 Projet de modification des statuts du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche
(9-1 Autres domaines de compétences des communes)

Le Conseil Municipal ouï l'exposé, et après en avoir délibéré :

*ÉMET un avis défavorable au projet de modification des statuts du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche tel que présenté.

*AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 1 (M. GAUTHIER Christophe)

Délibération n°2024-024 Subventions aux associations pour l'année 2024
(7-5 Subventions)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

*APPROUVE le tableau des propositions de subventions réalisé par la commission tel que présenté.

*AUTORISE le Maire à effectuer les mandatements correspondants.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n°2024-025 Convention de partenariat avec le centre socioculturel année 2024
(9-1 Autres domaines de compétences des communes)

Le Maire présente les éléments du projet de convention de partenariat entre la Mairie et l'association concernée et propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention telle que présentée et à effectuer les versements des sommes inscrites.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n°2024-026 Subvention d'équipement exceptionnelle au bénéfice du SIGLD
(7-5 Subventions)

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de son Maire, et après en avoir délibéré,

*DÉCIDE d'attribuer une subvention d'équipement exceptionnelle d'un montant de 8 000 euros au SIGLD au titre de l'année 2024 pour la réalisation de travaux structurants,

*DIT que cette somme sera versée sur présentation de justificatifs de factures des travaux réalisés,

*AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire et à verser la somme correspondante.

M. MARCAILLOU Patrick, Président du SIGLD, ne prend pas part au vote.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n°2024-027 Location d'un appartement situé au dernier étage de la mairie
(3-3 Locations)

Le Conseil Municipal ouï l'exposé, et après en avoir délibéré :

*APPROUVE la conclusion d'un nouveau bail d'occupation précaire de l'appartement situé au dernier étage de la mairie.

*PRÉCISE que ce bail est conclu du 1^{er} mai 2024 au 31 mars 2025 date de fin de l'autorisation de séjour

délivrée par la Préfecture.

*FIXE la participation de cette occupation précaire à 215 euros par mois et fixe le remboursement des charges à 87 euros de chauffage et 7 euros pour la taxe des ordures ménagères.

*AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n°2024-028 Conventions de droit d'usage avec ADN pour l'installation d'équipements de communications électroniques
(3.5 Autres actes de gestion du domaine public)

Le Conseil Municipal ouï l'exposé, et après en avoir délibéré :

* APPROUVE les conventions avec le Syndicat mixte Ardèche Drôme Numérique (ADN) concernant le déploiement du réseau de fibre optique sur les parcelles communales telles que présentées.

* PRÉCISE que cette convention concerne les parcelles BX236, AT224, BM58, BW61, AX218, AT190, AL219.

* AUTORISE le Maire à signer les conventions.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n°2024-029 Convention pour la valorisation des certificats d'économies d'énergie issus d'opérations réalisées sur les patrimoines des collectivités avec le SDE 07
(9-1 Autres domaines de compétences des communes)

Le Conseil Municipal ouï l'exposé, et après en avoir délibéré :

* ACCEPTE les termes de la convention pour la valorisation des CEE,

* AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention de groupement et à transmettre au SDE 07 les éléments nécessaires à chaque demande de subvention.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n°2024-030 Demande de subvention auprès du Département de l'Ardèche dans le cadre du dispositif Atout Ruralité pour les opérations de déneigement des voiries communales
(7-5 Subventions)

Le Conseil Municipal après avoir entendu Monsieur le Maire et délibéré :

* SOLLICITE l'attribution d'une subvention du Département de l'Ardèche dans le cadre du dispositif Atout Ruralité 07 au titre du Pacte Routier pour les frais de déneigement.

*AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces concernant cette affaire.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n°2024-031 Convention pour les interventions musicales en milieu scolaire 2024/2025
(8-1 Enseignement)

Après présentation de la convention relative aux interventions musicales en milieu scolaire année 2024/2025 et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

*APPROUVE les conventions telles que présentées.

*AUTORISE le Maire à signer ces conventions.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n°2024-032 Adhésion au Syndicat Intercommunal de Capture des Carnivores Domestiques Errants
(9-1 Autres domaines de compétences des communes)

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré :

*ACCEPTE les adhésions des communes de Saint-Romain-les-Atheux, de Saint-Régis-du-Coin et de Jonzieux

au Syndicat Intercommunal de Capture des Carnivores Domestiques Errants.

*AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n°2024-033 Mise à disposition d'un local au Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche (PNR)
(3-3 Locations)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

* APPROUVE la location d'un bureau au dernier étage de la mairie au Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche.

* FIXE le loyer à 150 euros par mois.

*INDIQUE que la durée de la location est d'une année renouvelable deux fois par tacite reconduction.

* PRÉCISE qu'une convention sera réalisée en ce sens.

* AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Questions diverses

Adaptation de la tarification sociale de la cantine scolaire.

Le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal adoptée le 4 novembre 2021 par laquelle la tarification sociale de la cantine a été instaurée à compter du 1^{er} janvier 2022.

Il ajoute que l'État a modifié les conditions de la mesure « Cantine à 1€ » à compter du 1^{er} janvier 2024 pour les nouvelles conventions.

Il précise que le Conseil Municipal aura à se prononcer ultérieurement au terme de la convention conclue entre la commune et l'État qui arrive à terme le 31 décembre 2024.

Il indique que lors du renouvellement de la convention la première tranche sera impactée car le repas à 1 euro ne sera possible que pour les familles dont le quotient familial est compris entre 0 à 1000.

Prochaine séance du Conseil Municipal le 13 juin 2024

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

À Saint-Agrève le 7 mai 2024

Le Maire

Michel Villemagne

